

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans tous les domaines d'utilisation pris en considération, le degré d'informatisation est moins élevé en Suisse

Comité central

Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité

Lors de sa réunion du 27 janvier dernier, le Comité central a surtout débattu du projet de nouvelle ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM), dont la procédure de consultation s'est achevée le 31 mars. Le projet ayant déjà fait l'objet d'un examen approfondi de l'Académie suisse des sciences techniques (ASST), celle-ci a fait part de ses travaux à la SIA. C'est M. Peter Jaray, ancien membre du CC, qui a présenté de manière exhaustive et compétente devant ce dernier les documents soumis à consultation. A l'issue de cet exposé, le Comité central a unanimement abouti à la conclusion que, outre sa pleine adhésion au rapport préparé par l'ASST¹, la SIA se devait, face à l'importance de l'enjeu, d'y ajouter une prise de position spécifique en son nom propre. A l'instar du texte de l'ASST, celle-ci devra en substance clairement dénoncer les dangers que les nouveaux plans d'études envisagés font peser sur la qualité de l'enseignement en sciences expérimentales. Or ce sont précisément des risques que l'on ne saurait accepter dans l'optique d'une véritable culture générale pour nos futurs jeunes universitaires. Car même si le titulaire de la maturité ne se destine pas à des études scientifiques, l'obtention de ce certificat doit demeurer liée à l'acqui-

¹Lire dans IAS N° 6/1993, pp. 88-89, les arguments critiques développés par l'ASST à l'encontre de la nouvelle ORM, avec le contre-projet proposé par cette académie

romande (par ex. établissement de devis: Suisse alémanique 80%, Suisse romande/Tessin 67%).

sition d'un savoir technique de base suffisant pour y accéder. Le CC considère, en effet, qu'une telle condition est essentielle dans une société où l'on fait chaque jour davantage appel à la technique.

Règlement relatif aux groupes spécialisés

L'ordre du jour comprenait également l'adaptation et la préparation à l'intention de l'assemblée des délégués d'un nouveau règlement applicable aux groupes spécialisés, conforme aux nouvelles conditions statutaires et options politiques de la SIA les concernant. Celui-ci doit être soumis, en même temps que les règlements des divers groupes spécialisés, à l'approbation de l'assemblée des délé-

gués du 19 novembre prochain. A cette occasion, le CC a également pris note et donné son accord à la prochaine formation d'un groupe spécialisé dans les systèmes de communication.

Journées SIA 1994

Parmi les nombreuses communications reçues, les propositions faites par la section bâloise pour les journées SIA 1994 ont rencontré un vif intérêt. Cette manifestation se déroulera du jeudi 25 au samedi 27 août 1994. Bien que seulement esquissé dans ses grandes lignes, le programme promet une rencontre bien dans l'esprit bâlois et qui devrait s'avérer digne des inoubliables journées SIA aux Grisons, sans pour autant les copier.

Walter Fischer, Dr en droit
Département juridique
Secrétariat général SIA

Invitation du groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger

A l'occasion de la Conférence des ministres européens de l'environnement, qui se tiendra à Lucerne du 28 au 30 avril 1993, le groupe spécialisé de la SIA pour les travaux à l'étranger (GTE) organise son assemblée générale dans cette même ville, le mercredi 28 avril 1993. L'assemblée aura lieu à l'hôtel des Balances, à Lucerne, et le programme a été fixé comme suit:

16h15 Assemblée statutaire
17h15 Conférence «Appui de la Suisse à la protection de l'environnement en Europe de l'Est – Programme, expériences et perspectives» suivie d'une table ronde avec les conférenciers, représentants des organes chargés de la coopération avec les pays de l'Est aux départements fédéraux de

l'économie publique et des affaires étrangères

19h00 Collation et rencontre avec des membres des délégations à la Conférence des ministres européens de l'environnement.

Le GTE invite cordialement tous les membres SIA intéressés à se joindre à cette manifestation dès 17h15, pour assister à la conférence, ou dès 19h00 pour participer à la rencontre avec les délégués étrangers. Une modeste contribution sera demandée aux participants pour le buffet et les boissons. Renseignements et inscriptions jusqu'au 23 avril 1993 auprès de M^{me} R. Schlegel, secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 15, fax 01/201 63 35.

Aménagement du secteur «En la Praz», Cugy/VD

Résultats

Ce concours d'idées était organisé par la commune de Cugy et la Société vaudoise pour la création de logements à loyer modéré (SVLM). Sur 50 inscriptions, 33 envois ont été remis dans les délais.

Jury

MM. Philippe Schmittler, municipal, président; Rodolphe Luscher, architecte SIA, vice-président; François Gilléron, syndic; Jacques Vicari, architecte; Fernand Bernasconi, architecte EPFL; Jean-Jacques Borgeaud, architecte-paysagiste; Alexandre Antipas, architecte EPFL. Experts: MM. Bruno Schmitt, architecte EPFZ; Robert Ginesstet, architecte EPFL; Bernard Meisoz, administrateur SVLM. Suppléants: MM. Thierry Chanard, architecte EPFL; Tamas Csakodi, ar-

chitecte; Daniel Bally, municipal; Maurice Schori, municipal. Assistance technique: M. Jean-Marc Valloton, urbaniste FUS. Secrétariat: M. Christian Sinner, secrétaire municipal.

Palmarès

1^{er} prix (Fr. 15 000.-) Bassel Farra
et Olivier Fazan-Magi
2^e prix (Fr. 14 000.-) Jean-Lou Rivier

3^e prix (Fr. 13 000.-) Luca Merlini
4^e prix (Fr. 8 000.-) PAI/A. Wasserfallen – G. Chamot
- Favre & Weber SA
PIA/B. Dunning – P. Versteegh
5^e prix (Fr. 5 000.-) Jacques Richter
et Ignacio Rocha Dahl
6^e prix (Fr. 3 000.-) Pascal Benoît et Martin Wagner
7^e prix (Fr. 2 000.-) Catherine Vögeli, Franco Teodori
et Jean-Christophe Châtillon

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ass. aménagement de la place de la Gare, Château-d'Ex, MOB, PTT	Interface de transports, communications et tourisme, Château-d'Ex/VD, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Vaud, les districts de la Gruyère et de Gessenay avant le 1 ^{er} janvier 1992, architectes vaudois établis hors du canton avant cette date	3 mai 93 (15 fév. 93)	
Ville de Fribourg-en-Brisgau (D)	Gymnase avec salle de sports, CP	Architectes des districts de Fribourg et Karlsruhe du Land de Bade-Wurtemberg, des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ou des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (détails: S/A N° 11/93, p. 194)	27 mai 93 (dès le 15 mars)	
Canton du Valais	Pénitencier cantonal, Sion	Architectes établis dans le canton du Valais au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 et architectes valaisans établis en Suisse. En outre: Registre valaisan, REG A ou B, dipl. EPF, EAUG, ETS ou formation équivalente	28 mai 93 (15 déc. 93)	
Association du cycle d'orientation de la Sarine Campagne	Agrandissement du centre scolaire du CO, Marly/FR, CP	Architectes domiciliés avant le 1 ^{er} janvier 1992 dans le canton de Fribourg inscrits au Registre cantonal ou originaires de ce canton remplissant les conditions de ce registre	28 mai 93 (30 avril 93)	6/93 p. 90
Ville de Bulle	Marché couvert, Bulle/FR, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton et inscrits au Registre du canton où ils exercent, ainsi que six bureaux invités	18 juin 93 (dès le 19 fév. 93)	5/93 p. 63
Canton du Valais	Ecoles d'informatique et du tourisme à Sierre/VS, CP	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1993 dans le canton du Valais et architectes valaisans établis en Suisse, inscrits au Registre valaisan des architectes, au REG A ou B, ou diplômés EPF, ETS, EAUG ou bénéficiant d'une formation équivalente	3 sept. 93	8/93 p. 132
Lonza SA, Viège/VS	Ensemble d'habitation «Sunnu-Bina», Viège, CP	Architectes établis avant le 1 ^{er} janvier 1992 dans le canton du Valais ou propriétaires de bureaux originaires de ce canton	10 sept. 93	
Europar	«Chez soi en ville, urbaniser les quartiers d'habitat», 3 ^e session de concours <i>Europar</i>	Architectes d'Europe âgés de moins de 40 ans, diplômés ou habilités à exercer	30 sept. 93 (30 juin 93)	4/93 p. 51
Académie suisse des sciences techniques	Prix de l'énergie renouvelable	Personnes ou entreprises privées, institutions publiques	30 avril 95 (15 déc. 94)	21/92 p. 414

Exposition

Berlin Spreebogen, Berlin, CI et Reichstag, Berlin, CP Ancien siège du Staatsrat, Breitestrasse 1, 1030 Berlin, 14 mars-21 juin; heures d'ouverture: 12-20 h (tous les jours)

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.